

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du seize mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire en exercice.

Etaient présents :

M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Thierry BOUTIN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

01. DCM2026S2N01 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2026

Monsieur le Maire rapporte :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 9 février 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Sandrine BRUN.

Ce procès-verbal a été diffusé aux élus en activité à la date du 9 février 2026 dans l'espace numérique dédié.

Il est également disponible au secrétariat général.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

VU le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2026,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2026.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 20 mars 2026

Pour le Maire

Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **23 MARS 2026**

Et par publication le : **23 MARS 2026**